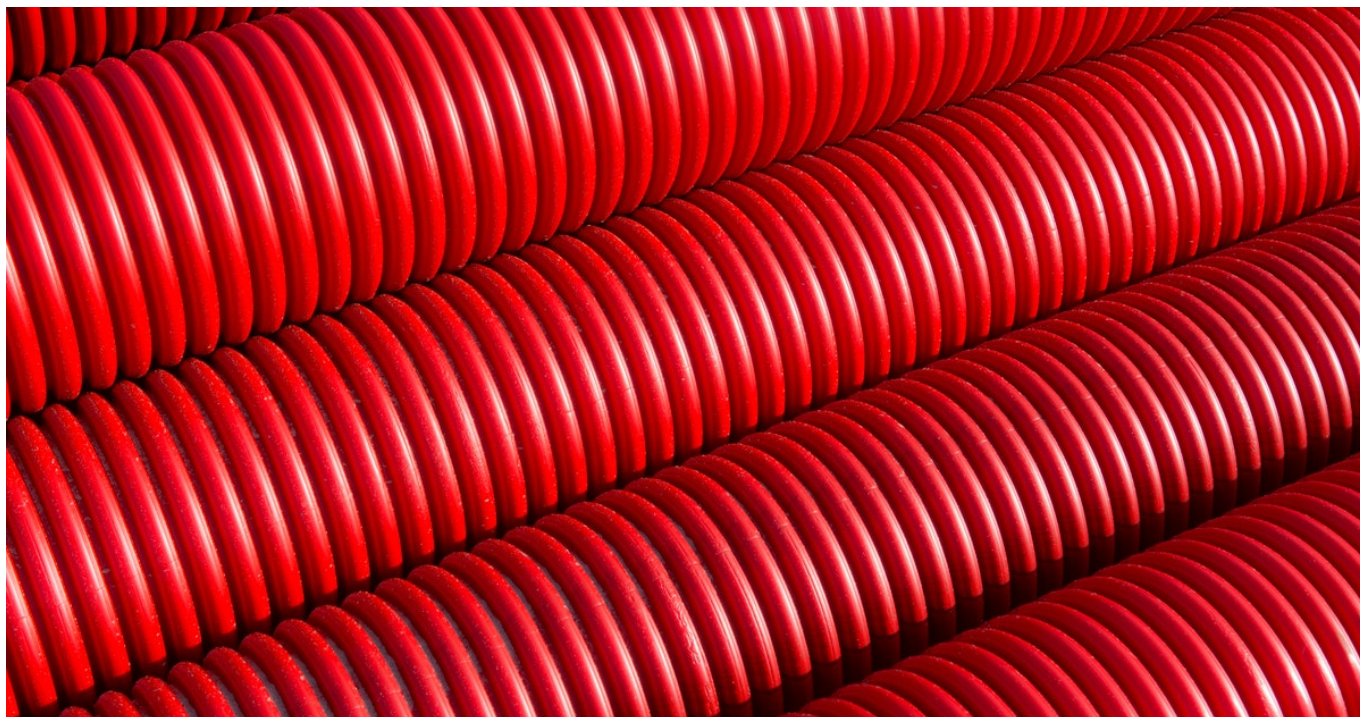


Assainissement



[Le règlement d'assainissement aux Loges-en-Josas](#)

Depuis le 1er janvier 2020, **la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc est devenue**, dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe, **seule compétente en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations** (GEMAPI)(loi du 27 janvier 2014 et loi du 3 août 2018).

[Sur le site de Versailles Grand Parc / le cycle de l'eau](#) vous retrouverez toutes les informations pratiques :

- l'assainissement,
- les documents utiles (règlement d'assainissement, le formulaires de demande de branchement...),
- la gestion des eaux pluviales,
- l'eau et moi : les bonnes pratiques
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- les coordonnées du service assainissement

[Un devoir civique pour la préservation de notre milieu de vie](#)

Le règlement d'assainissement peut paraître contraignant, il est cependant le seul moyen efficace de garantir à terme la survie de l'écrin de verdure qu'est la vallée de la Bièvre.

S'assurer que l'on possède un branchement au réseau public conforme est un vrai devoir civique.

Le **règlement d'assainissement** est consultable sur [le site de Versailles Grand Parc / Cycle de l'eau / Documents utiles.](#)

Contact : cycledeleau@agglovgp.fr

Obligation de séparer les eaux usées des eaux pluviales.

Le réseau d'assainissement doit donc être séparatif.

A l'exception de quelques propriétés, l'ensemble du territoire habité des Loges-en-Josas est raccordé au réseau public d'assainissement et se doit d'être en conformité avec la législation en vigueur.

Ainsi chacun a donc à sa charge de mettre en conformité ses installations privées : ne pas envoyer ses eaux usées dans la Bièvre, mais également ne pas risquer de saturer les réseaux d'eaux usées en y envoyant ses eaux pluviales !

Depuis le 1er janvier 2020, **la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est votre interlocuteur pour toute information concernant le raccordement au réseau public.**

Aux Loges-en-Josas, pour toute demande d'attestation de raccordement, ou de diagnostic du raccordement en cas de vente immobilière, vous pouvez faire appel

- **au délégataire de service public local**, Veolia, par mail serviceconformite.eau-idf@veolia.com
- ou un prestataire de votre choix, spécialisé en travaux d'assainissement

Pour plus d'informations, consultez [le site de Versailles Grand Parc / Cycle de l'eau / Assainissement collectif](#)

Contact : cycledeleau@agglovgp.fr

Gestion des eaux pluviales – La ré-infiltration à la parcelle

Sur tout le bassin versant de la Vallée de la Bièvre, la gestion de l'eau se fait par ré-infiltration à la parcelle.

Cette gestion permet la recharge de la nappe phréatique. Elle est particulièrement bienvenue lors des fréquentes périodes de canicule estivale.

Pour toute autorisation d'urbanisme, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc demande que la gestion des eaux pluviales à la parcelle soit systématiquement étudiée, même si un réseau unitaire

ou de collecte des eaux pluviales est présent au droit de l'unité foncière.

Pour plus d'informations, consultez le [site de Versailles Grand Parc / Cycle de l'eau / Gestion des eaux pluviales](#)

N'hésitez pas à vous rapprocher du service urbanisme pour vous assister dans vos démarches.

Urgence Assainissement : numéros d'astreinte

Un débordement, une obstruction de collecteur public, une situation de danger à la sécurité ou la salubrité publics ?

Contactez l'astreinte urgences assainissement

- **[01 30 97 82 37](#), du lundi au vendredi : 9h – 12h et 14h – 16h**
- **[06 23 66 13 53](#), de 17h à 8h30 en semaine et toute la journée le samedi et le dimanche**


Ce numéro de portable est réservé aux urgences opérationnelles, par exemple (non exhaustif) :

- Engorgement,
- Débordement d'eaux usées sur la voie publique,
- Effondrement de chaussée en lien avec des canalisations d'eau usées ou pluviales,
- Reflux d'eaux vers l'habitation,
- Danger à la sécurité (plaque d'égout volée ou déstabilisée...),
- Pollution accidentelle...

Toute autre demande, notamment relative aux renseignements sur les procédures, tarifs, règlement de service, rendez-vous, suivi de dossiers en cours, etc. sont à formuler [via le formulaire de contact sur le site de Versailles Grand Parc](#), ou par mail cycledeleau@agglovgp.fr.

Contact

Mairie - Service Urbanisme

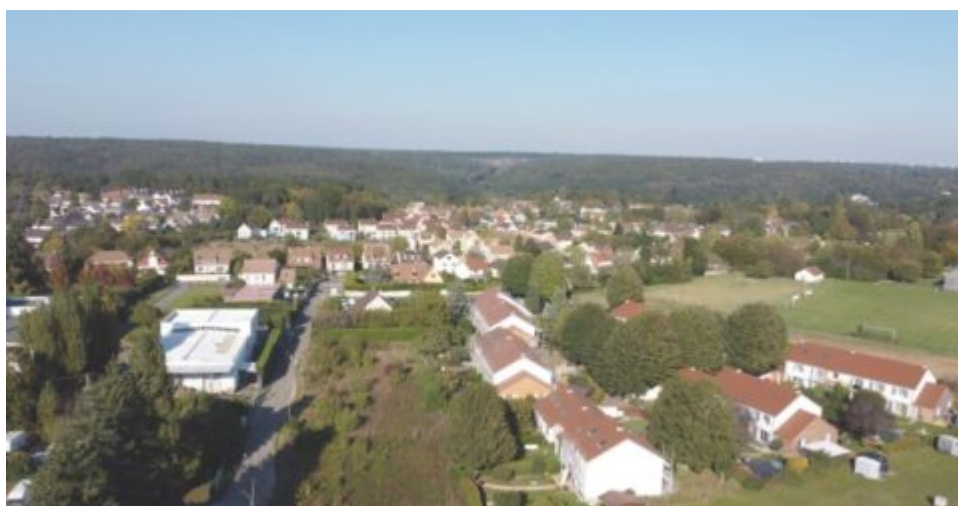
- **[Julien Muselet](#)**
-  Mairie des Loges-en-Josas 2 Grande Rue 78350 Les Loges-en-Josas
- [01 39 07 16 74](#)
- [Nous écrire](#)
- [Site internet](#)

Urgence Assainissement

Un débordement, une obstruction de collecteur public, une situation de danger à la sécurité ou la salubrité publics ?

- [01 30 97 82 37](tel:0130978237), du lundi au vendredi : 9h – 12h et 14h – 16h
- [06 23 66 13 53](tel:0623661353), de 17h à 8h30 en semaine et toute la journée le samedi et le dimanche

Sur le même sujet



Urbanisme et PLU

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)